



**DECISION D'ATTRIBUTION N° 010/2025/DA/M/C-BYO/SG/STADU DU 28 MARS 2025**  
PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°006/AONO /C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2025 DU 14 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES A LA VITRINE ARTISANALE DE BANYO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

Le Maire de la Commune de Banyo,

(Autorité Contractante)

- Vu La constitution ;  
 Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisés ;  
 Vu Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu L'arrêté N°000019/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur GARBA SOULE aux fonctions de Maire de la Commune de Banyo ;  
 Vu L'arrêté N°00000204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement.  
 Vu La circulaire N°0000026/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;

Considérant : L'Avis d'Appel d'Offre N°006/AONO /C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2025 du 14 fevrier 2025 pour les travaux d'aménagement d'une voie d'accès a la vitrine artisanale de Banyo, Commune de Banyo, Département du Mayo-Banyo, région de l'Adamaoua.

Considérant : La proposition d'attribution par lettre N°010/2025/L/C-BYO/CIPM du 26 Mars 2025 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Banyo, pour les travaux d'aménagement d'une voie d'accès à la vitrine artisanale de Banyo, Commune de Banyo, Commune de Banyo, département du Mayo-Banyo, Région de l'Adamaoua

**D e c i d e :**

**Article 1er :** Le Marché, objet de l'avis d'Appel d'Offre susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'entreprise ci-dessous :

Maitre d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA)		Délai d'exécution	Observations
			Lu lors du dépouillement	Corrigé		
MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO	BANYO	ETS MBC Tél. : 675 99 9977/678787679	8 199 034	8 199 034	Quatre (04) Mois	Attributaire

**Article 2.-**La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET M'BANYO
- DDMAP/M'BYO
- DDMINEPAT/ M'BYO
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- SOPECAM/NGDERE (pour publication)
- CIPMP/M'BYO
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIVES
- DOSSIER



REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix- Travail- Patrie  
 REGION DE L'ADAMAOUA  
 DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO  
 COMMUNE DE BANYO  
 SECRETARIAT  
 SERVICE TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT  
 ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN



REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace - Work- Fatherland  
 ADAMAWA REGION  
 MAYO-BANYO DIVISION  
 BANYO COUNCIL  
 GENERAL SECRETARY

TECHNICAL SERVICE FOR URBAN  
MANAGEMENT AND DEVELOPMENT

**COMMUNIQUE N° 018 /2025/C/M /C-BYO/SG/STADU DU 28 MARS 2025**  
 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°006/AONO /C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2025 DU 14 FEVRIER 2025 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES A LA VITRINE ARTISANALE DE BANYO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

**MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO, AUTORITE CONTRACTANTE,**

Porte à la connaissance du public que, par décision N°017/2025/DA/M /C-BYO/SG/STADU du 28 Mars 2025, l'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire du marché relatif à l'avis d'Appel d'Offre susmentionné pour les montants et les délais suivants :

Maitre d'Ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	MONTANT TTC (FCFA)		Délai d'exécution	Observations
			Lu lors du dépouillement	Corrigé		
MAIRE DE LA COMMUNE DE BANYO	BANYO	ETS MBC B.P.:00 Banyo, Tél. : 675 99 9977/678787679	8 199 034	8 199 034	Quatre (04) Mois	Attributaire

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Banyo dans un délai de sept (07) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription au projet de marché. Passé ce délai, l'attribution temporairement et simplement annulée. /-

Ampliations:

- PREFET M'BANYO
- DDMAP/M'BYO
- DDMINEPAT/M'BYO
- ARMP/AD/NDERE (publication)
- CIPMP/M'BYO
- AFFICHAGE
- CHRONOS/ARCHIES
- DOSSIER

